Prénom Nom

Adresse

Monsieur (ou Madame) le Maire

Adresse de la Mairie

« Nom de la commune »., Le ...........

**Objet : Participation de notre commune** **au label national Villes et Villages Etoilés**

Madame, Monsieur le Maire,

Je me permets de vous écrire en tant que citoyen/ne de notre commune.

**L’Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l’Environnement Nocturnes (ANPCEN), agréée pour la protection de l’environnement, lance la 8ème édition du label national Villes et Villages Etoilés, permettant à toutes les communes de France d’obtenir un label de 1 à 5 étoiles pour les progrès effectués dans la gestion et la conception de leur éclairage.**

L’ANPCEN souhaite ainsi encourager et mettre à l'honneur les communes qui s'engagent et inscrivent leur éclairage dans un **cheminement de développement durable alliant économies budgétaires et énergétiques, limitation d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets, prévention des nuisances lumineuses, protection de la biodiversité et legs aux générations futures d’un environnement nocturne préservé et d'une capacité d'observation du ciel étoilé**.

Les éclairages extérieurs la nuit constituent un aménagement essentiel pour la population. Cependant l'augmentation continue de lumière la nuit depuis 20 ans **(+94 %)** a également une influence démontrée sur l'environnement et la biodiversité, la vision, le sommeil et la santé humaine. Les choix effectués ont aussi de fortes conséquences budgétaires et énergétiques. Ainsi, les **nuisances lumineuses** sont désormais un **objectif public, un devoir pour tous, inscrit dans les lois Grenelle I et II**, **dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte et dans la loi de Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Un arrêté du 27 décembre 2018 fixe également des limitations à la durée d’éclairement et des prescriptions techniques pour l'installation et le fonctionnement des éclairages de nombre de sources lumineuses. Ces prescriptions peuvent varier en fonction de l'implantation de ces installations, en ou hors agglomération, dans les espaces naturels protégés et dans 11 sites d'observation astronomique répertoriés.**

**De plus en plus de communes agissent positivement et regardent différemment la lumière artificielle la nuit. Que notre commune soit déjà inscrite dans une démarche de progrès à cet égard ou que vous souhaitiez vous engager dans cette voie, le label Villes et Villages Etoilés peut aider à faire un premier diagnostic de la situation présente, guider dans les choix à venir par un questionnement utile, afin de mieux prendre en compte les enjeux pluriels de préservation de notre environnement nocturne.**

Vous êtes comme nous tous attachés aux services que peut rendre la lumière, mais aussi comme moi décidé à prévenir résolument ses impacts néfastes sur l’environnement ou la société. **Aussi je vous sollicite aujourd'hui pour que notre commune participe à ce label national,** ouvert de novembre 2019 au 30 septembre 2020. Toutes les informations utiles concernant ce concours ainsi que les modalités d’inscription, figurent sur le site [www.villes-et-villages-etoiles.fr](http://www.villes-et-villages-etoiles.fr) .

Cette huitième édition du label national de l’ANPCEN est soutenue par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France, l’Union nationale des Centres d’Initiative pour l’Environnement, ainsi que par l'Association des Maires de France et les Ecomaires.

Espérant pouvoir compter sur l'implication de notre commune, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Signature*

***Copie ANPCEN***

*c/o SAF*

*Veille citoyenne - Villes et Villages étoilés*

*3 rue Beethoven*

*75016 PARIS*

[*concours@villesetvillagesetoiles.fr*](mailto:concours@villesetvillagesetoiles.fr)